

LE CASTERA INFO

Bulletin municipal n° 20

Octobre 2009

Travaux réalisés



Éclairage du parking de Larmont



Travaux du préau de l'école



Nouveau point de tri :
Route de Menville



Travaux éclairage - place ancienne mare



Le site du chemin de St Pé remplace
celui d'En Bigourdas

LE CASTERA INFOS

BULLETIN MUNICIPAL
OCTOBRE 2009 - Numéro 20

SOMMAIRE



MAIRIE DE LE CASTERA

Téléphone : 05 61 85 65 59
Télécopie : 05 61 85 28 11
mairie.le.castera@wanadoo.fr

Permanence de M. Le Maire
Mercredi de 17 h 30 à 19 h 00
Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Ouverture de la Bibliothèque :
Mercredi de 17 h 30 à 19 h 00
Au 1er étage de la mairie

Directeur de la publication :
Yvan GONZALEZ

Photos :
Yvan GONZALEZ
Céline SABAUT
Pétanque Castéraise

Imprimeur :
CONTIGRAPH 81

- 3 MOT DU MAIRE**
- 4 - 5 ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 6 - 7 INFORMATIONS DIVERSES**
- 8 BON A SAVOIR**
- 9 VIE ASSOCIATIVE**
- 10 ETAT CIVIL**
LE CHANT DES RAINETTES
- 11 A VOTRE SERVICE**
- 12 VIE LOCALE**

MOT DU MAIRE

Par délibération du 06 mai 2009 à l'unanimité le conseil municipal a retenu le bureau d'études « Ateliers Urbains » pour élaborer le PLU.

Ce nouveau bureau d'études a pris connaissance des documents mis à sa disposition par la mairie : les documents d'étude du PLU arrêté le 13 novembre 2007 ainsi que les observations des divers services de l'état ayant émis un avis défavorable. La première analyse du B.E.confirme que l'élaboration du plan local d'urbanisme nécessite un travail important afin de compléter les manquements relevés pour garantir la cohérence entre le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**, le règlement et le zonage.

L'interprétation du diagnostic a été l'objet de la réunion de démarrage qui s'est déroulée le 6 juillet 2009. Le diagnostic qui permet de relever l'état initial de l'environnement est la première étape d'un PLU. Il est en grande partie réalisé, la mission comprendra essentiellement une mise à jour des données. Une refonte globale sera effectuée dans le cadre de la rédaction du rapport de présentation. Ce document présentera la commune et ses principales caractéristiques.

Lors de la deuxième réunion, le 21 juillet 2009, le Bureau d'Études a proposé les grandes orientations du pré PADD qui s'articulent autour de trois axes:

- ◆ Accompagner l'accueil de la population en préservant la mixité sociale des ménages en cohérence avec les objectifs du SCOT (1000 habitants en 2030) et en facilitant l'implantation d'équipements (Station d'Épuration, Groupe scolaire...) et de services de proximité.
- ◆ Conforter l'habitat et ses extensions (services, équipements, espaces publics) en continuité du bourg.
- ◆ Protéger l'environnement et mettre en valeur le paysage tout en préservant la trame rurale.

Dans le cadre de la concertation qui se déroulera tout au long du processus du document d'urbanisme, ces deux premiers comptes rendus sont disponibles en mairie les mercredis et vendredis aux heures d'ouverture du secrétariat, ainsi qu'un registre d'observations afin que chacun puisse exprimer son opinion. Vous êtes également conviés à la réunion publique sur le sujet (la date sera fixée prochainement).

Depuis le dernier Castéra Info, plusieurs chantiers en cours ont aboutis : **A l'église** la zinguerie est terminée. **À l'école**, la toiture du préau ainsi que la charpente ont été remplacés. L'enfouissement des gaines permettant l'éclairage de la **place de l'ancienne mare** est réalisé, les poteaux seront installés courant novembre. **A Larmont** l'éclairage du parking est terminé. **Au village**, les pistes des conteneurs d'ordures ménagères et de Tri Sélectif sont regroupées devant les ateliers municipaux. Le site des ordures ménagères **d'En Bigourdas** est déplacé de quelques mètres sur le Chemin de Saint Pé. Celui des **Bousquettes** a été rallongé. Un nouveau point de Tri sélectif est installé **route de Menville**.

Je n'oublie évidemment pas les dégâts causés par la **tempête** Klaus du 24 janvier, notamment dans notre cimetière qui ont été réparés grâce à l'intervention de plusieurs bénévoles que je remercie au nom de la municipalité.

Les travaux de voirie pour l'année 2009 vont débuter courant octobre. Ils feront l'objet, entre autre, du prochain bulletin d'information.

Quant au budget prévisionnel l'excédent de fonctionnement va nous permettre de rembourser d'anciens emprunts dont le taux d'intérêt est trop élevé. Les taxes locales sont maintenues au même taux qu'en 2008.

Yvan Gonzalez

CONSEILS MUNICIPAUX

Les échos du Conseil Municipal

PLU : choix du bureau d'études :

Le Maire rappelle que par délibération du 2 mars 2009 concernant l'approbation du cahier des charges, (rappel : 13 voix pour, 1 voix contre, 1 élu ayant du s'absenter n'a pas pris part au vote) le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation de cabinet d'études pour reprendre le PLU à la suite de son rejet par les organismes de l'Etat.

4 bureaux d'études ont répondu à la consultation :

- ◆ le cabinet Sol et Cité
- ◆ le cabinet Turbines
- ◆ le bureau d'études « Atelier Urbain »
- ◆ le bureau d'études « Sesaer »

Les critères du choix retenus sont : la compréhension du cahier des charges, le contact avec le chargé d'études, le prix, le nombre de PLU réalisé en 2005, l'expérience d'urbanisme du chargé d'études principal, l'équipe multidisciplinaire, la compétence assainissement, la recommandation d'autres communes, des exemples de PADD, la flexibilité dans le nombre de réunions, l'évaluation de la méthode de travail, la prise en compte du travail déjà accompli, la prise en compte des deux scénarii concernant le groupe scolaire, la proximité géographique et les délais.

Sur la base de ces critères de choix, c'est le bureau d'études « ATELIER URBAIN » qui a été retenu.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le contrat relatif au PLU avec le bureau d'études « ATELIER URBAIN » .

Délibération pour inscription au plan départemental des itinéraires de randonnées des chemins ruraux traversant le territoire de la commune

L'objectif est de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade et la randonnée. La préservation des

chemins ruraux a un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural qui est une compétence de la Communauté des Communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

► **Emet un avis favorable pour l'inscription au plan départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée des voies désignées ci dessous**

► **S'engage à ne pas vendre ces chemins ruraux sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.**

Chemin de Caoupène (1110 m) - Chemin d'en Biouens (465 m) - Chemin d'en Busquère (150 m) - Chemin de la Hiole (370m) - Chemin de Lasserre (350 m) - Chemin d'en Peysserre (1250 m) - Chemin d'en Pic (2500 m), chemin de Bonnefous (100 m) - Chemin des Pountils (250 m) - Chemin d'en Peypourruc (100 m) - Chemin de la Pourruscle (60 m) - Chemin de la Mothe (300 m) - Chemin de Mont-pont (950 m) - Chemin des Samious (850 m) - Chemin de la Seigneurie (230 m) - Passage de la Seigneurie (25 m) - Chemin d'en Hount (35 m) - Impasse de la Seigneurie (75 m) - Chemin de las Pichos (940 m).

Délibération concernant les assurances contre les risques statutaires relatif au personnel communal

Depuis 1992 le Centre de Gestion propose un contrat groupe permettant aux collectivités du département de s'assurer contre les risques statutaires relatifs au personnel : incapacité imputable ou non au service, maternité, décès.

Le contrat groupe arrivant à terme le 31 décembre 2009, le centre de gestion va donc engager une procédure de mise en concurrence pour un nouveau contrat avec prise d'effet au 1er janvier 2010.

Après en avoir délibéré le conseil municipal confie au CDG, l'organisation pour le compte de la commune, de la consultation pour le choix d'une compagnie d'assurance et ainsi bénéficier de la mutualisation du contrat groupe.

Pour : 15 voix

CONSEILS MUNICIPAUX

Délibération sur le droit à l'action sociale pour les agents territoriaux

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité. L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés. **Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour la mise en place d'une Action Sociale en faveur du personnel en adhérent au CNAS.** (Caisse Nationale Action Sociale)

L'adhésion au CNAS correspond à 0,74 % de la masse salariale brute.

L'élu désigné par l'assemblée entre l'exécutif et les agents est M. Gonzalez Yvan.

L'agent désigné pour faire évoluer l'action sociale mise en place dans notre collectivité est M. Segura Serge.

Le Castéra : éclairage de la place de l'ancienne mare :

A la demande de la municipalité, le syndicat d'Electricité de la Haute Garonne a réalisé deux devis :

A) Éclairage aérien en rajoutant un poteau supplémentaire coût 4941€. Part communale : 2224€

B) Mise en place de 3 candélabres dans le talus coté muret alimenté en souterrain et suppression des 2 poteaux existants Coût 16004 €. Part communale : 7204€

Vote pour la solution A : 0 voix

Vote pour la solution B : Pour : 12 voix

Abstention : 2 voix Absent : 1 voix

Après en avoir délibéré le conseil municipal a adopté la solution de l'éclairage de la place de l'ancienne mare en souterrain.

Larmont : éclairage du parking :

A la suite de la mise en service du parking de Larmont, le conseil municipal, lors de la séance du 14 novembre 2008 a émis le souhait d'éclairer ce parking ainsi que le terrain de boules. Le devis du syndicat d'Electricité de la Haute Garonne s'élève à 5430€. Part communale : 2444€

Vote Pour : 14 voix

Fonctionnement du Comité de Bassin d'Emploi du Nord Toulousain :

Notre commune s'engage depuis plusieurs années à soutenir financièrement, au titre d'une aide à son fonctionnement, l'association d'aide à l'emploi.

Pour l'année 2009 cette aide s'élève à 1,50 € par habitant

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire à signer la convention pour l'année 2009 avec l'association du comité d'emploi du Nord Toulousain.

Vote : Pour : 14 voix

Absent : 1 voix

Diagnostic agricole :

Un premier diagnostic agricole réalisé en 1999 est aujourd'hui obsolète. Ce diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture, indispensable lors de l'élaboration d'un PLU, permet de recenser les activités agricoles, les surfaces, les terrains exploitables, les zones irrigables, etc...

Le coût est de 3000€

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte l'élaboration de ce diagnostic.

Pour : 14 voix

Contre : 1 voix

Vote des 3 taxes : Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la proposition du maire afin de ne pas augmenter les taxes en 2009 :

TH : 9,29% TF : 14,42% TFNB : 58%

Projet d'animations estivales 2009

Le Castéra est souvent cité comme un village touristique, riche d'un environnement exceptionnel. Le panorama sur les Pyrénées et la vallée du Gers, mérite bien une halte devant l'Eglise, ne serait-ce que pour le plaisir des yeux. Dans cet esprit la commission association a organisé une exposition de photos dans la commune entre la 2^{ème} quinzaine de Juin et la 2^{ème} quinzaine de Septembre 2009. Cette animation pourrait se clôturer par la journée des associations.

INFORMATIONS DIVERSES

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Par courrier du 11 juin 2009, la commune a fait une demande de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle consécutive à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Ce dossier a été transmis par la Préfecture à la cellule catastrophes naturelles du Ministère de l'Intérieur de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales pour examen.

Les administrés qui sont concernés par cette demande doivent se faire connaître à la Mairie.



Curage des fossés

Le curage des fossés inscrit au programme du pool routier 2009 est terminé

Pour que ces travaux de voirie soient efficaces et que le fossé ne se rebouche pas rapidement chaque propriétaire riverain doit non seulement construire l'accès au domaine public mais doit aussi :

- ◆ entretenir le fossé de part et d'autre de l'accès ;
- ◆ entretenir le ponceau ou aqueduc dans un bon état pour permettre un bon écoulement des eaux des fossés.

Si lors d'entretien des dépendances du domaine routier communautaire, le gestionnaire constate un défaut d'entretien de l'ouvrage, le propriétaire sera mis en demeure de rétablir l'écoulement des eaux du fossé.

Si le danger est imminent, le gestionnaire de la voie peut ordonner la démolition de l'ouvrage pour assurer la continuité de l'écoulement des eaux du fossé, sans mise en demeure. La reconstruction du ponceau ou aqueduc sera à l'entière charge du propriétaire.

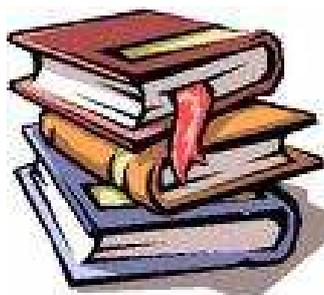


Mise en place du passeport biométrique en Haute Garonne

Le passeport biométrique est en vigueur en Haute Garonne depuis **le 2 juin 2009**. Les demandes de passeport ne peuvent être déposées qu'auprès des mairies équipées d'un ou de plusieurs dispositifs de recueil des demandes de passeport.

Auparavant, vous pouviez vous rendre à la mairie de votre domicile, désormais les habitants de Le Castéra devront faire leur demande de passeport dans l'une des mairies suivantes :

Aspet, Auterive, Bagnères de Luchon, Balma, Blagnac, Carbonne, Castanet Tolosan, Castelnau, Cazères, Colomiers, Cugnaux, Fronton, Grenade, Lanta, l'Isle en Dodon, l'Union, Montastruc la Conseillère, Montgiscard, Muret, Plaisance du Touch, Revel, Saint Lys, Saint Gaudens, Toulouse, Tournefeuille, Villefranche de Lauragais.



Ouverture de la bibliothèque :

A compter du 21 octobre 2009, **Madame Marie Josée Vilaspasa** vous accueillera tous les mercredis de 17 h 30 à 19 h 00 à la bibliothèque de la Mairie au 1er étage. Divers ouvrages sont à la disposition des petits et des grands : romans, bandes dessinées, policiers, biographies et livres pour enfants, etc...



L'actualité du Comité de Bassin d'Emploi du Nord Toulousain (C.B.E)

Calendrier des permanences du bus pour l'économie et l'emploi (1) *de 11h à 12h* (2) *de 9h30 à 12h* (3) *de 9h30 à 10h30*

Animateur M. Joël SALESSES tel: 06-83-16-73-55 ou Comité de bassin de l'emploi :05-61-82-96-34

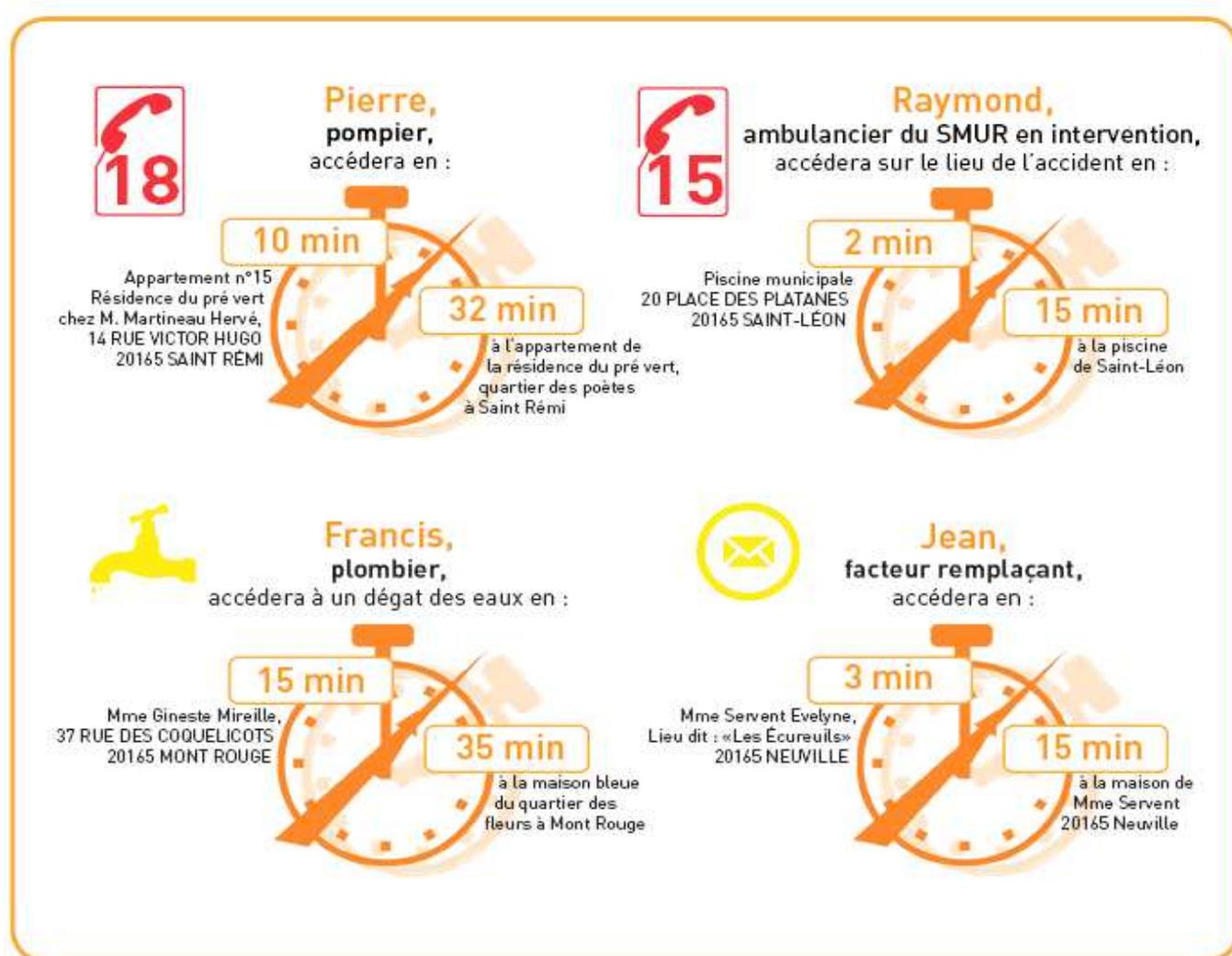
OCTOBRE		
jeu	1	Lévignac (2)
ven	2	
sam	3	
dim	4	
lun	5	Launac (1) - Thil (3)
mar	6	Le Burgaud (3)
mer	7	Bretx (3) - Ondes (1)
jeu	8	Menville (3) - Le Castéra (1)
ven	9	
sam	10	
dim	11	
lun	12	Larra (1) - St Paul (3)
mar	13	Montaigut (3) - Daux (1)
mer	14	
jeu	15	
ven	16	
sam	17	
dim	18	
lun	19	Cadours (2)
mar	20	Lévignac (2)
mer	21	
jeu	22	
ven	23	
sam	24	
dim	25	
lun	26	Merville (2)
mar	27	Launac (1) - Thil (3)
mer	28	Le Burgaud (3)
jeu	29	Bretx (3) - Ondes (1)
ven	30	
sam	31	

NOVEMBRE		
dim	1	
lun	2	Menville (2) - Le Castéra (1)
mar	3	Larra (1) - St Paul (3)
mer	4	Montaigut (3) - Daux (1)
jeu	5	Cadours (2)
ven	6	
sam	7	
dim	8	
lun	9	Merville (2)
mar	10	Lévignac (2)
mer	11	
jeu	12	Launac (1) - Thil (3)
ven	13	
sam	14	
dim	15	
lun	16	Le Burgaud (3)
mar	17	Bretx (3) - Ondes (1)
mer	18	Menville(3) - Le Castéra (1)
jeu	19	Larra (1) - St Paul (3)
ven	20	
sam	21	
dim	22	
lun	23	Montaigut (3) - Daux (1)
mar	24	Cadours (2)
mer	25	Merville (2)
jeu	26	Lévignac (2)
ven	27	
sam	28	
dim	29	
lun	30	Launac (1) - Thil (3)

DECEMBRE		
mar	1	Le Burgaud (1)
mer	2	Bretx (3) - Ondes (1)
jeu	3	Menville (3) - Le Castéra (1)
ven	4	
sam	5	
dim	6	
lun	7	Larra (1) - St Paul (3)
mar	8	Montaigut (3) - Daux (1)
mer	9	Merville (2)
jeu	10	Cadours (2)
ven	11	
sam	12	
dim	13	
lun	14	Lévignac (2)
mar	15	Launac (1) - Thil (3)
mer	16	Le Burgaud (1)
jeu	17	Bretx (3) - Ondes (1)
ven	18	
sam	19	
dim	20	
lun	21	Larra (1) - St Paul (3)
mar	22	
mer	23	
jeu	24	
ven	25	
sam	26	
dim	27	
lun	28	
mar	29	
mer	30	
jeu	31	

BON A SAVOIR

Une adresse officielle est fondamentale pour tous



Pour améliorer votre qualité de vie, la municipalité du Castéra a procédé à la dénomination des voies de la commune et la numérotation des habitations.

Vous pourrez être facilement localisé par les services de livraison, les services de secours en cas d'appel d'urgence ou encore par le facteur.

Utilisez cette adresse pour toutes vos correspondances afin que La Poste puisse vous garantir une bonne qualité de distribution de votre courrier, même en cas de remplacement de votre facteur.

Un doute sur votre adresse ? Votre factrice est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou aide afin de vous permettre de recevoir votre courrier dans les meilleures conditions.

Le saviez vous ? Besoin d'un bloc de timbres, d'emballages colis ou d'enveloppes prêt à poster mais vous ne pouvez pas vous déplacer ? Votre factrice est là pour vous aider. Passez votre commande pendant sa tournée ou contactez le 36 31 et elle viendra vous livrer.

VIE ASSOCIATIVE



PÉRISCOL fêtera Noël à Sainte Livrade **le vendredi 18 décembre** à partir de 17 heures suivie du repas fêtant les 20 ans du RPI



Vendredi 30 Octobre : reprise des concours de belote à 21 heures à la salle des fêtes de Le Castéra .



A s s o c i a t i o n
« Mieux Vivre au Castéra »

- ◆ Nettoyage de l'ancienne haie de la chapelle de Pradère pour préparer la plantation de novembre, **le samedi 24 octobre.**
- ◆ Ouverture du chemin de la Mothe **le samedi 7 novembre.**
- ◆ Plantation au cimetière du bourg et à la chapelle de Pradère **le samedi 28 novembre.**



La Pétanque Castéraise : Objectif atteint cette saison puisque le club est champion du secteur Grenade / Pibrac et qu'il monte en catégorie supérieure. C'est vraiment un titre collectif car les équipes ont répondu présentes et ont eu de très bons résultats.

Chez les jeunes aussi, nous avons encore eu un titre de vice champion secteur en minimes et c'est d'autant plus dommage que les cadets l'ont raté de peu.

Deux équipes seniors se sont déjà fait remarquer en début de saison lors des championnats secteurs en se qualifiant pour les championnats Haute Garonne triplette et en doublette mixte. Certes elles n'y ont pas vraiment brillé mais bon, c'est déjà bien.

Cette saison nous avons eu aussi une belle participation lors des divers concours du secteur ainsi qu'aux 6 heures d'Endoufielle et aux 12 heures de Gagnac avec en retour de bons résultats malgré la dureté de ces épreuves, notamment à Gagnac où une équipe a fini à la neuvième place sur cent équipes engagées.

Cette fin de saison sera également chargée car une échéance importante nous attend avec les championnats de club à Portet où nous espérons faire bonne figure.

Nous clôturerons la saison avec notre assemblée générale le 31 octobre 2009 en espérant avoir d'ici là, une bonne nouvelle concernant notre nouveau local.

La Pétanque Castéraise

LE CASTERA

Balade au clair de lune

Pour découvrir de manière insolite
notre commune

Le 3 juillet dernier, la municipalité a organisé la première balade au clair de lune. Mais avant de partir sur les sentiers, les adeptes de la marche ont pu apprécier une exposition inédite « Le Castéra fait le mur !! » : des photos ont investi les murs et les façades de notre commune. Des photos de 1900 à nos jours s'affichent grand format dans le village (mairie, chapelle de Pradère, centre du village, lavoir.....).

Cette exposition de photos a été visible jusqu'à fin septembre.

Après la visite, les quelques 80 participants munis de lampe de poche ont marché en suivant le parcours proposé. A mi-chemin, une équipe a accueilli les marcheurs à la lueur des bougies autour d'une collation

